

# Sahara Info

## Hors série

ASSOCIATION DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE

Janvier 2025 - Numéro 197 - 25 € annuel - N° ISSN : 0150-262X



# Sahara occidental, la dernière colonie en Afrique

Le Sahara occidental, situé au nord-ouest de l'Afrique entre Maroc et Mauritanie, se définit d'abord par ses frontières héritées du colonialisme, qui furent tracées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au Congrès de Berlin, et par une série de conventions signées entre l'Espagne et la France. Il se définit surtout par son unité sociale, culturelle, linguistique, celle d'une société berbère pastorale qui s'est développée dans un écosystème désertique.

Le Sahara occidental reste colonie espagnole jusqu'en février 1976, moment où les deux pays voisins, le Maroc et la Mauritanie, l'occupent militairement après avoir signé un accord avec l'Espagne. L'occupation du Sahara occidental par le Maroc, qui prétend avoir récupéré ce territoire au nom de l'histoire, dure depuis cette date et représente pour le royaume un sujet politique central, tant au niveau intérieur qu'extérieur.

### La décolonisation ratée, l'occupation, l'exil d'une partie de la population et la guerre de résistance ont dispersé les Sahraouis sur plusieurs espaces :

• Le Sahara occidental proprement dit est divisé en deux parties séparées par un mur de sable longé de champs de mines, construit par le Maroc à partir de 1982. Ce mur tranche le Sahara du nord au sud : à l'ouest, le long de la côte atlantique, la partie occupée par les Marocains où se trouvent les ressources et les villes, et où la population d'origine sahraouie est devenue minoritaire ; à l'est, la partie libérée par les Sahraouis, longtemps vide et qui peu à peu se repeuple et reprend l'activité pastorale. L'ensemble a une superficie de 266 000 km<sup>2</sup>.

• Dans le sud-ouest de l'Algérie, sur la hamada de Tindouf, la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est un État en exil dont la population réfugiée se répartit dans des camps sur une superficie de quelque 5 000 km<sup>2</sup>.

• Une partie de la population vit aujourd'hui en exil, principalement Espagne, mais aussi en France et en Europe.



Depuis des années, les familles des prisonniers sahraouis se mobilisent pour la libération de leurs proches.

© Abdelhak Senna/EPA/MAXPPP



# La situation au Sahara Occidental : des questions toujours d'actualité

## Comment les Sahraouis résistent-ils à l'oppression marocaine ?

À partir de l'invasion du territoire par l'armée marocaine, suite à la pseudo marche pacifique dite « marche verte » organisée par Hassan II, une répression cruelle s'est abattue sur la population. Il suffisait d'être sahraoui pour être soupçonné d'être un partisan du Front Polisario. Hassan II utilisera la disparition forcée pour imposer par la terreur, pendant une dizaine d'années, le retrait et le silence aux Sahraouis, devenus de force citoyens marocains de seconde zone.

### La question des disparus

Après la "marche verte" de 1975, plus de 900 personnes ont été victimes de disparition forcée... Beaucoup plus tard, suite à la signature du Plan de Paix entre le Maroc et le Front Polisario, en 1991, 400 disparus ont été libérés. Pour les autres, jamais revenus, rien ne permet de savoir ce qu'ils sont devenus. C'est une situation très douloureuse pour leur familles, empêchées de faire leur deuil et interdites de nommer leurs tortionnaires. La recherche de fosses communes est toujours en cours.

En novembre 2013, inhumation de 8 dépouilles sahraouies retrouvées à Mehriz, en territoire libéré.

### Gdeim Izik, premier acte du printemps arabe

La protestation de Gdeim Izik en octobre-novembre 2010 a été un signal particulièrement fort, des milliers de personnes se retirant pendant un mois de la ville capitale El Aïoun, installant un immense camp de tentes pour refuser pacifiquement la présence marocaine, et défendre les droits humains !

Le camp est démantelé brutalement le 8 novembre 2010 avec de nombreuses arrestations et la mort jamais élucidée de plusieurs policiers marocains. Parmi les nombreux militants arrêtés, 24 sont retenus en prison, interrogés et soumis pour la majorité d'entre eux à la torture. Jugés par un tribunal militaire en février 2013, ils sont condamnés à des peines très lourdes (de 20 ans à perpétuité) confirmées au civil en 2016.

Simulacre de justice, procès politique à charge, condamné par des avocats, des associations des droits de l'homme, et par les mécanismes spéciaux de l'ONU.

À noter que tous les droits de ces prisonniers politiques sont bafoués : éloignement des familles, dispersion du groupe dans plusieurs prisons, isolement, manque de soins, tortures psychologiques et physiques... Une douzaine de plaintes ont été déposées par l'ACAT (Action des Chrétiens contre la Torture) et la LPPS (Ligue pour la Protection des Prisonniers Sahraouis dans les prisons marocaines) auprès du Comité des Nations contre la Torture (CAT) et six d'entre elles ont déjà jugées et le Maroc reconnu coupable de torture sur 5 prisonniers. Pourtant le Maroc continue d'ignorer ces condamnations au mépris du droit international.

Claude Mangin-Asfari, épouse de Naâma Asfari, prisonnier de Gdeim Izik, est interdite de visite depuis 2016. Au terme d'une grève de la faim d'un mois en 2018, une seule visite sera autorisée en janvier 2019. Depuis, interdiction totale de séjour au Maroc.

Privés de leurs droits fondamentaux, les Sahraouis s'organisent. Le développement des associations sahraouies des droits de l'homme font exister publiquement la résistance de la société civile à l'occupation marocaine, surtout à partir de 1995. En 2005, lors de l'« Intifada de l'indépendance », le peuple sahraoui se soulève contre le régime marocain dans toutes les villes occupées du Sahara occidental ; il veut dénoncer en outre l'incapacité de la communauté internationale à organiser le référendum d'autodétermination.

## Le Sahara occidental est-il une « zone interdite » ?

Depuis 2014, le Maroc a transformé les territoires qu'il occupe en Zone interdite. Représentants d'associations des Droits humains, avocats, personnalités, journalistes non accrédités par ses services, etc. sont systématiquement refoulés, expulsés, voire arrêtés. Leur nombre est estimé à plus de 320 entre 2014 et 2024. Ainsi la population sahraouie des Territoires occupés est isolée. Sans témoins, sans protection internationale. Elle est à la merci des forces marocaines qui peuvent exercer librement la répression dans le plus grand silence.

## Le Sahara occidental est-il en état de guerre ?

**Oui !** Même si un cessez-le-feu a été signé en 1991 entre le Maroc et le Front Polisario sous l'égide de l'ONU, la situation est en réalité gelée depuis cette date. Le Maroc est une puissance occupante qui ne veut pas l'admettre, qui a annexé les 2/3 du Sahara occidental par la force. Le 13 novembre 2020, le Maroc rompt brutalement le cessez-le-feu en agressant les civils sahraouis qui manifestent contre l'ouverture d'une route dans la zone tampon de Guerguerat (frontière avec la Mauritanie). Réaction du Front Polisario, silence de la communauté internationale, la lutte armée reprend.

Pour défendre leur territoire, l'Armée populaire de libération sahraouie a mis en oeuvre plus de 3000 opérations, comprenant infiltrations, raids et bombardements visant les forces d'occupation marocaines. Le Maroc quant à lui s'attaque à la population civile, les frappes des drones marocains ont coûté la vie à de nombreux civils dans la zone libérée et contrôlée par le Front Polisario (rapport du SG de l'ONU).

## Pourquoi le Maroc refuse-t-il l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ?

L'occupation du Sahara occidental par le Maroc lui a permis d'exploiter au maximum les richesses naturelles de ce territoire, dont les mines de phosphates de Bou Craa. La richesse halieutique des côtes sahraouies, déjà très appréciée des pêcheurs espagnols, est depuis une trentaine d'années largement exploitée par les Marocains et fait l'objet d'accords fructueux avec l'Union européenne. En outre, au XXI<sup>e</sup> siècle, le Maroc joue la carte de l'environnement et du climat, en développant les énergies éolienne, solaire et hydraulique. Et les gisements d'énergies renouvelables, solaire et éolien notamment, concernent particulièrement le territoire sahraoui.

Mais surtout, l'occupation du Sahara occidental depuis 1976 a permis à la royauté marocaine de sauver son trône et de maintenir autour de la cause sacrée de la « récupération » du Sahara un régime monarchique autoritaire.

Le Maroc enracine l'occupation économique et politique du Sahara occidental. Les pressions politiques qu'il exerce au niveau international lui ont permis de recevoir des soutiens significatifs. Celui du Président Trump en 2020, du Premier ministre espagnol en 2021 et du Président de la République française en 2024. Mais ces prises de position sont contraires au droit international et ne peuvent empêcher l'application du droit à l'autodétermination.

# Pour en finir avec quelques idées fausses et en découvrir plusieurs qui sont vraies !

## Le Sahara occidental est-il marocain ?

**Non !** Pourtant c'est ainsi que de nombreuses cartes le présentent : un Maroc qui s'étend jusqu'en Mauritanie. Mais pour les Nations Unies et l'ensemble de la Communauté internationale, il s'agit d'un territoire non autonome, dont la population n'a toujours pas eu, depuis 1963, l'opportunité de décider de son statut politique. En 2024, plusieurs Etats membres de l'ONU reconnaissent la souveraineté du Maroc au Sahara occidental. C'est une position minoritaire qui ne met pas en question les résolutions de l'ONU.

## Le conflit du Sahara occidental oppose-t-il le Maroc à l'Algérie ?

**Non !** Il oppose le Maroc au Front Polisario (Front pour la libération de la Saguia El-Hamra et du Rio de Oro), mouvement de libération créé en 1973 contre la colonisation espagnole, qui s'est ensuite opposé aux occupations marocaine et mauritanienne à partir de novembre 1975.

C'est un mouvement politique avec un bras armé, l'Armée Populaire de Libération Sahraouie (APLS). Depuis fin 1975, l'Algérie le soutient et accueille, sur la hamada de Tindouf, les dizaines de milliers de réfugiés sahraouis qui ont dû fuir les bombardements.

## La République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est-elle un État ?

**Oui**, mais actuellement en exil. Proclamée le 27 février 1976, juste au moment du départ de l'ancienne puissance coloniale espagnole, elle dispose d'institutions, correspond à un peuple qui s'en réclame et qui est citoyen de cette république, mais elle ne dispose pas de son territoire entier, occupé à 80 % par le Maroc.

## Autodétermination et autonomie, deux notions équivalentes ?

**Non !** Dans le cas du Sahara occidental, les règles contenues dans la Charte et la Résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU (adoptée en 1960) s'appliquent : elles définissent le droit des peuples encore sous tutelle coloniale à disposer d'eux-mêmes, à s'autodéterminer. Ainsi un peuple non décolonisé peut choisir librement, au moyen d'un référendum, la forme de son État et celle de son gouvernement ; ce droit lui permet de ne pas être cédé ou échangé contre sa volonté. Le peuple du Sahara occidental n'a pu jusqu'à aujourd'hui exercer ce droit inaliénable et imprescriptible du fait de l'occupation marocaine depuis fin 1975.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a pourtant décidé, en avril 1991, la mise en place d'une Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental, la MINURSO (résolution 690). Et ce avec l'accord des deux parties, le Maroc et le Front Polisario. Mais le Maroc, plutôt que d'accepter l'application d'un scrutin aux résultats incertains, a rompu à partir de 2004 ses engagements antérieurs, et ne veut plus entendre parler que d'une seule option : l'autonomie sous sa souveraineté. Ce qui reviendrait pour les Sahraouis à seulement gérer leurs affaires locales. Solution qu'ils refusent, car contraire à leur droit inaliénable à disposer d'eux-mêmes.

## Les accords EU-Maroc étendus au Sahara Occidental sont-ils légaux ?

**Non !** Depuis 1976 pourtant, les bateaux européens vont pêcher abondamment dans les eaux sahraouies (eaux adjacentes au Sahara occidental) ; et depuis plusieurs années, les tomates cultivées à Dakhla sont vendues dans l'UE en bénéficiant de préférences tarifaires ! C'est pourquoi le Front Polisario a porté plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne pour demander l'annulation des accords commerciaux signés en 2012 et 2013 entre l'UE et le Maroc en violation du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, qui implique sa souveraineté sur ses ressources naturelles.

### 4 octobre 2024. Une victoire historique pour les Sahraouis et le Front Polisario

Dans un arrêt final et définitif la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) confirme ses différents arrêts pris depuis 2016. Réaffirmant le strict droit international : celui de la décolonisation et de l'autodétermination promise au peuple sahraoui depuis 1966, elle rappelle le statut séparé et distinct du Sahara occidental. NON, le Sahara occidental n'est pas marocain. La CJUE rejette les pourvois du Conseil de l'Union européenne et de la Commission. Elle appelle au consentement du peuple sahraoui qui peut (et doit) s'exprimer à travers la seule capacité juridique du Front Polisario devant les tribunaux de l'Union européenne.

Conséquences immédiates : "Les accords commerciaux UE-MAROC de 2019 en matière de pêche et de produits agricoles, auxquels le peuple du Sahara occidental n'a pas consenti, ont été conclus en méconnaissance des principes de l'autodétermination et de l'effet relatif des traités."

Communiqué de presse N°179/24 de la CJUE, Luxembourg, le 4 octobre 2024

### Soutenez les actions de l'AARASD !

Abonnez-vous à Sahara Info et rejoignez-nous :

adhésion 25 € - abonnement 25 €

[www.association-des-amis-de-la-rasd.org](http://www.association-des-amis-de-la-rasd.org)

[www.association-des-amis-de-la-rasd.org/](http://www.association-des-amis-de-la-rasd.org/)

# Pour se repérer dans le conflit du Sahara occidental

**En 1884**, la Conférence de Berlin procède au partage de l'Afrique, donnant à l'Espagne, les côtes du Rio de Oro (le Sahara occidental) toutes proches des îles Canaries.

**En 1963**, le Comité de décolonisation de l'ONU désigne le Sahara occidental comme territoire non autonome. Jusqu'en 1975, l'Assemblée générale onusienne inscrit régulièrement à son ordre du jour la décolonisation du Sahara espagnol.

**10 mai 1973**, création du Front Polisario qui décide la lutte armée contre l'Espagne pour gagner l'indépendance.

**6 novembre 1975**, Hassan II organise la « marche verte » et pousse vers le Sahara espagnol 300 000 civils marocains.

Ce « mouvement populaire » cache une opération militaire destinée à occuper le Sahara espagnol.

**14 novembre 1975**, l'Espagne cède sa colonie en signant les accords de Madrid avec le Maroc et la Mauritanie. Accords illégaux qui n'exonèrent pas l'Espagne de ses responsabilités.

**27 février 1976**, la République Arabe Sahraouie Démocratique est proclamée à Bir Lahlou, alors que l'Espagne abandonne sa colonie. Sous les bombardements de très nombreux Sahraouis quittent leur pays et sont accueillis par l'Algérie sur la Hamada de Tindouf, au sud-ouest de l'Algérie.

**1976-1991**, période de la lutte armée, contre la Mauritanie jusqu'en 1979, et contre le Maroc jusqu'en 1991, date du cessez-le-feu.

**21 novembre 1979**, l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît, dans sa résolution 34/37, la représentativité du Front Polisario et déplore « la persistance et l'extension de l'occupation du territoire ».

**En 1982**, la RASD, reconnue par un grand nombre d'États africains, est admise à l'OUA. Le Maroc qui n'a pu s'y opposer quitte l'organisation régionale africaine en 1984.

**À partir de 1982**, l'armée marocaine construit un mur de défense, pour mieux résister aux offensives très mobiles de l'armée sahraouie (APLS). À terme, ce mur de séparation, cerné de barbelés et de mines antipersonnel, atteindra 2 700 km.

**Septembre 1991**, mise en place du Plan de paix adopté en 1988 par le Conseil de sécurité, cessez-le-feu et installation de la mission de paix, la MINURSO, chargée d'organiser le référendum d'autodétermination. Celui-ci sera empêché par Hassan II puis par Mohamed VI.

**2000-2003** : James Baker, ambassadeur américain, propose dans un premier Plan l'autonomie du Sahara occidental à l'intérieur de l'État marocain. Ce plan est rejeté par le Front Polisario. En 2003, le Plan Baker II, endossé par le Conseil de sécurité, propose une autonomie pendant 5 ans suivie du référendum d'autodétermination. Plan rejeté par le Maroc.

**En 2004**, l'Afrique du Sud reconnaît la RASD. Ce pays n'a de cesse depuis de défendre l'État sahraoui au sein de l'Union africaine et aux Nations unies.

**En 2007**, Mohamed VI propose officiellement un plan d'autonomie à la place du référendum, qui sera refusé par le Front Polisario.

**Octobre 2010**, le camp de tentes de Gdeim Izik réunit pendant un mois jusqu'à 20 000 personnes, à quelques km d'El Aïoun. Ce « camp de la liberté » représente un mouvement massif de protestation contre l'occupation marocaine et pour l'autodétermination. Démantelé violemment le 8 novembre 2010.

**19 novembre 2012**, le Front Polisario dépose une plainte contre l'accord agricole UE-Maroc auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE).

**Novembre 2013**, inhumation de huit dépouilles de Sahraouis disparus, retrouvés à Mehriz, en territoire libéré.

**23 juin 2015**, le Front Polisario est admis à la 4<sup>e</sup> Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (droit international humanitaire, DIH).

**21 décembre 2016**, la Cour de justice de l'UE statue : le Sahara occidental est un territoire séparé et distinct du Maroc et le consentement du peuple sahraoui est nécessaire pour que les accords UE-Maroc, puisse s'y appliquer. La Cour confirme que l'accord de pêche en cours ne peut s'appliquer aux eaux adjacentes au Sahara occidental.

**Janvier 2017**, Le Maroc demande son admission à l'UA, avec pour objectif d'isoler la RASD. Mais la RASD y est toujours présente et active en étant soutenue par nombre d'États membres de l'UA, en dépit des manœuvres marocaines.

**15 janvier 2019**, au terme de deux ans d'interdiction, d'une grève de la faim d'un mois avec le soutien de l'AARASD, et de l'intervention des autorités françaises, Claude Mangin-Asfari peut enfin entrer au Maroc et visiter son mari Naama en prison à Kénitra. Pourra-t-elle y retourner ? Naama a été condamné à 30 ans de prison !

**13 novembre 2020**, rupture du cessez-le-feu par le Maroc et reprise des hostilités.

**10 décembre 2020**, dans le cadre des Accords d'Abraham, Donald Trump reconnaît la marocanité du Sahara occidental.

**Été 2021**, révélation internationale sur "l'Affaire Pegasus", l'espionnage par le Maroc de militants des Droits humains, d'avocats et de personnalités politiques. Des plaintes sont en cours.

**Mars 2022**, le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez, dans une lettre envoyée au Roi du Maroc Mohamed VI, reconnaît que la proposition d'autonomie marocaine est le document le plus « sérieux et crédible » pour sortir du conflit du Sahara occidental.

**Février-Mars 2023**, c'est le "Marocgate". "Espionnage, lobbyng, influence people, cannabis et immigration, comment le Maroc nous tient" (Marianne, 16 au 29 février 2023).

"Soupçon de corruption au Parlement européen. Derrière le Qatar, le Maroc" (Cellule investigation de Radio France et Pauline Hofmann, Le Soir, Belgique).

**31 juillet 2024**, le Président de la République française, Emmanuel Macron, écrit au Roi Mohamed VI : « À ce titre, je considère que le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine. »

**4 octobre 2024**, la CJUE confirme les arrêts de 2016 et 2018 concernant l'illégalité des accords UE-Maroc (voir encadré).

## Quelles perspectives aujourd'hui pour le peuple sahraoui ?

La résistance des Sahraouis, organisés en de nombreuses associations, soutenant les prisonniers, dans le territoire occupé, ne faiblit pas même si le contrôle marocain sur les Sahraouis est toujours aussi dangereux. Les valeurs communes pour l'indépendance sont aussi partagées par les Sahraouis dispersés en Europe, formant diaspora. Très nombreux en Espagne, leur importance est significative en France avec beaucoup de jeunes éduqués. L'apprentissage du hassania, la célébration des fêtes nationales, l'organisation de rassemblements à Paris et en province, sont les repères pour tous ces jeunes privés de leur patrie.

**De 1973 à 2025** : le peuple sahraoui avec le Front Polisario mène une longue lutte de libération, résiste à l'exil et à la séparation sans jamais céder à la tentation terroriste. Toute la Communauté internationale doit soutenir son indépendance et surtout notre pays, membre permanent du Conseil de sécurité.

### Sahara info - Hors Série n°197 - Janvier 2025

**Rédaction** : Régine Villemont - Fabienne Rebérioux - Christine Massemin.

**Mise en page** : Mélany Fourmy

**Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :**

Association des Amis de la RASD/France

bur.aarasd@wanadoo.fr

### SITES

[www.association-des-amis-de-la-rasd.org](http://www.association-des-amis-de-la-rasd.org)



Pour être informé des derniers développements concernant les prisonniers sahraouis :

[www.ecrirepourlesliberer.com](http://www.ecrirepourlesliberer.com)

**Facebook** : Amis de la République Sahraouie